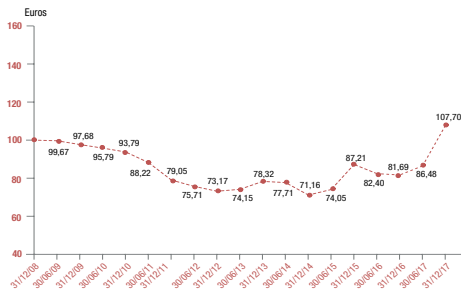
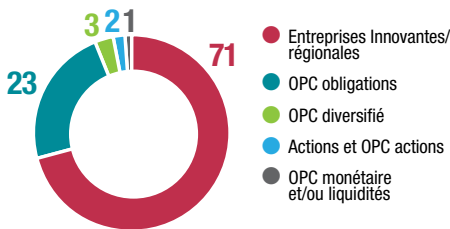


Dernière valeur liquidative	107,70 €
Date	31/12/2017
Valeur d'origine	100 euros (15/06/2009)
Variation/Origine	+7,70 %

VALEURS LIQUIDATIVES DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'AU 31/12/2017 (hors réduction d'impôts)



COMPOSITION ESTIMÉE DE L'ACTIF AU 31/12/2017 EN VALEUR DE MARCHÉ



Au cours du deuxième semestre 2017, la valeur liquidative du FCPI Fortune Alto Innovation 2 a fortement progressé. La hausse s'explique par l'évolution des valorisations de certaines participations telles que Sellsy, Immupharma (voir texte ci-dessous) et M.U.T. Le portefeuille de sociétés innovantes de votre fonds représentait 71% de l'actif à la fin de l'année 2017, à comparer à 70% au 30 juin 2017.

ENTREPRISE INNOVANTE



IMMUPHARMA



Immupharma est une société britannique de recherche pharmaceutique dont le principal produit (le Lupuzor™) vise le traitement du lupus, une maladie auto-immune dont souffrent environ 5 millions de personnes dans le monde dont 1,5 millions dans les pays développés. Immupharma vient d'annoncer la conclusion de son essai de phase III du Lupuzor™ (essai de 52 semaines, randomisé en double-aveugle), le dernier patient venant de terminer son évaluation finale.

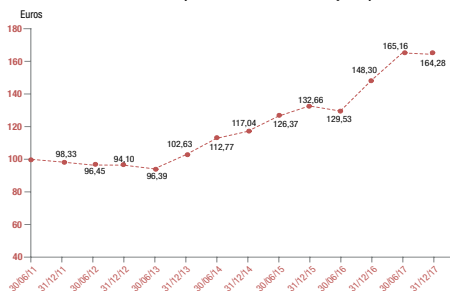
Le robuste profil d'innocuité a été confirmé. Les données sont en train d'être saisies, vérifiées et analysées. La communication des résultats préliminaires de cette phase III est toujours prévue à la fin du premier trimestre 2018. Séparément, à la demande de chercheurs et de patients impliqués dans la phase III, Immupharma a démarré une étude de suivi permettant aux patients éligibles de continuer à recevoir du Lupuzor™ pour une période supplémentaire de 6 mois.

PRINCIPALES PARTICIPATIONS INNOVANTES

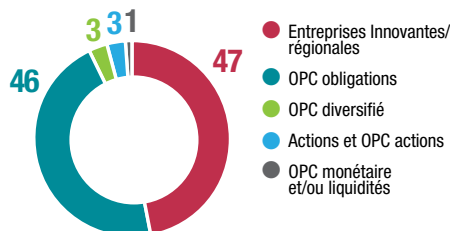
Entreprise	Secteur	Pays
IMMUPHARMA PLC	Santé	Royaume-Uni
M.U.T.	Services Informatiques et Télécoms	Allemagne
MOULINVEST	Divers	France
SELLSY	Logiciels	France
TALENTSOFT	Logiciels	France

Dernière valeur liquidative	164,28 €
Date	31/12/2017
Valeur d'origine	100 euros (15/06/2011)
Variation/Origine	+ 64,28 %

VALEURS LIQUIDATIVES DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'AU 31/12/2017 (hors réduction d'impôts)



COMPOSITION ESTIMÉE DE L'ACTIF AU 31/12/2017 EN VALEUR DE MARCHÉ



Au 31 décembre 2017, les participations innovantes du FCPI Fortune Alto Innovation 3 représentaient 47% de l'actif, à comparer à 66% au 31 décembre 2016. La valeur liquidative de votre fonds est restée à peu près stable au second semestre 2017. Nous invitons les porteurs de parts du fonds à prendre connaissance du communiqué ci-dessous.

COMMUNIQUÉ A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3

Le FCPI Fortune Alto Innovation 3 a été créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution, le 15 juillet 2011, et sa durée est prorogable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion. Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera pour le FCPI Fortune Alto Innovation 3 le 15 juin 2018. Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le

quota d'investissement défini à l'article L 214-30 du code de monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession. Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI Fortune Alto Innovation 3, soit jusqu'au 15 janvier 2020. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de la durée de vie du FCPI.

Nous vous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que pourrait susciter ce communiqué.

PRINCIPALES PARTICIPATIONS INNOVANTES

Entreprise	Secteur	Pays
1000MERCIS	Internet	France
DATRON	Applications Industrielles	Allemagne
NANOGATE	Applications Industrielles	Allemagne
SNP	Logiciels	Allemagne
SOLUTIONS 30	Services Informatiques et Télécoms	France